

Date de convocation :

25/11/2025

Date d'affichage :

25/11/2025

Nombre de Conseillers :

- *en exercice* : 26
- *présents* : 16
- *votants* : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NOISEAU

Département du Val-de-Marne

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 2 décembre 2025

Délibération n°2025-56

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à vingt heures, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 novembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Yvan FEMEL, Maire.

Étaient présents :

M. Yvan FEMEL, M. Emmanuel GACHET, M. Michaël GENET, Mme Karine ROUSSEL, M. Gilbert COQUILLET, M. Arnaud SEGANTI, M. Kevin SEDENT, Mme Marie-Hélène ESCUDIERE, Mme Dannie VESIN, Mme Charlotte ROGUE-MAJER, M. Jean-Michel LECORGNE, M. Christophe PAULY, M. Denis COUVRECHEL, Mme Evelyne DA FONSECA, M. Christian JOUAN, M. Fabien VALERA.

Étaient absents excusés et représentés :

Mme Marie-Christine DORMOY qui a donné pouvoir à M. Emmanuel GACHET.

Mme Cécile FEMEL qui a donné pouvoir à M. Kévin SEDENT.

Mme Nathalie JACQUIN qui a donné pouvoir à Mme Karine ROUSSEL.

M. Dylan PEDRON qui a donné pouvoir à M. Michaël GENET.

M. Gilles COHADE qui a donné pouvoir à M. Yvan FEMEL.

Mme Marie-Hélène LEMAU DE TALANCÉ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène ESCUDIERE.

Étaient absents non représentés :

M. Robin CATHELINÉAU

Mme Sandrine MARQUES

M. Sébastien GUILLAUME

Mme Rachel BENOLIEL

SECRETAIRE : Mme Karine ROUSSEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de déterminer pour l'année 2026 les tarifs des services publics locaux,

Le Conseil Municipal, Oui Monsieur Gilbert COQUILLET en son exposé,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : DECIDE de fixer les tarifs des services publics locaux à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

CONCESSIONS FUNÉRAIRES (Emplacement terrain)	TARIF 2025	TARIF 2026
- 15 ans	300 €	300 €
- 30 ans	750 €	750 €
- 50 ans	2050 €	2500 €

CONCESSIONS CINÉRAIRES EN COLUMBARIUM	TARIF 2025	TARIF 2026
- 15 ans : 2 urnes	270 €	270 €
- 15 ans : 3 urnes	450 €	450 €
- 30 ans : 2 urnes	570 €	570 €
- 30 ans : 3 urnes	870 €	870 €

CAVURNES	Tarif 2025	TARIF 2026
15 ans : 4 urnes	230 €	250 €
30 ans : 4 urnes	550 €	600 €

EMPLACEMENTS CAVURNES	TARIF 2026
15 ans	200 €
30 ans	500 €

DROITS ASSOCIES AUX CONCESSIONS	TARIF 2025	TARIF 2026
- Droit d'occupation dans le caveau provisoire (à partir du 1 ^{er} jour)	4 € / jour	4 € / jour
- Dispersion des cendres dans le Jardin du souvenir	55 €	55 €

PHOTOCOPIES	TARIF 2025	TARIF 2026
- L'unité A4 (Noir et Blanc)	A3 = tarif A4 x 2	0,30 €

- L'unité A4 (Courteur)

Recto/Verso = tarif A4 x 2

0,65 €

0,65 €

LOYERS MENSUELS DES LOCAUX LOUES	TARIF 2025	TARIF 2026
- Appartement Jean-Jaurès 1	564 €	569 €
- Appartement Jean-Jaurès 2	680 €	585 € 686 €
- Appartement Jean-Jaurès 3	680 €	686 €
- Appartement Jean-Jaurès 4	Non loué	
- Appartement Centre Culturel	919 €	927 €
- Appartement Salle Polyvalente	820 €	827 €
- Pavillon 81 avenue Pierre Mendès France		700 €

Article 2 : DECIDE que pour les logements situés à l'école Jean Jaurès, une provision pour charges correspondant aux frais de chauffage et d'eau d'un montant de 100 euros est prélevée mensuellement et ajoutée au loyer mensuel fixé par le Conseil Municipal.

Il est précisé qu'un ajustement est effectué chaque année au mois de décembre.

Article 3 : DIT que la recette sera inscrite au compte du budget communal de Noiseau.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La secrétaire de séance,

Karine Roussel

